



Séances d'informations phytosanitaires 2022

La réorganisation de l'homologation des produits phytosanitaires

Bernard Beuret

T 032 /545 56 16

bernard.beuret@frii.ch

www.frii.ch

D'après la présentation de Lucia Klauser
et Felix Fraga à la journée phytosanitaire
« cultures spéciales » du 20 janvier 2022

Le service d'homologation des produits phytosanitaires (PPh) a été transféré de l'OFAG (Office de l'Agriculture) à l'OSAV (Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires).

Contexte :

Le conseil fédéral a décidé, à la mi-février 2021, d'optimiser la procédure d'homologation des produits phytosanitaires.

La première étape a été mise en œuvre dès le 1.1.2022 :

- Le service d'homologation PPh est transféré à l'OSAV.
- L'OSAV devient responsable de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh).
- L'OFEV reprend l'évaluation des effets des PPh sur l'environnement.
- La réorganisation est concrétisée dans l'OPPh (Ordonnance sur les produits phytosanitaires).

Les missions du service d'homologation sont les suivantes :

- Être l'interlocuteur des requérants.
- Coordonner les services d'évaluation.
- Statuer sur les demandes d'homologation.
- Soutenir les cantons dans leurs tâches d'exécution (en collaboration avec l'OFAG).
- Fournir des informations sur la procédure d'homologation.
- Gérer les révisions de l'OPPh.

Quelles sont les conséquences ?

- Les informations sur l'homologation sont publiées sur le site de l'OSAV.
- Le service d'homologation à l'OSAV est l'interlocuteur pour toutes les questions en lien avec la procédure d'homologation.

Qu'est-ce qui reste à l'OFAG ?

- Les sujets agricoles dans le domaine des produits phytosanitaires (y compris le plan d'action).
- Les statistiques des ventes de produits phytosanitaires.

Modifications futures :

Deuxième étape de la décision du Conseil fédéral de mi-février 2021 :

- Optimiser la procédure d'homologation.
- S'aligner davantage sur l'UE.
- Renforcer la transparence.
- Améliorer la communication.

➔ Dans le cadre d'une vaste révision de l'OPPh

**Tous mes remerciements pour
votre attention.**

**À disposition pour vos
questions.**